Un journaliste vedette dans les difficultÃ©s

Ecoutez

Choisissez la bonne rÃ©ponse !

Bonne chance !

L'ex-prÃ©sentateur vedette du journal tÃ©lÃ©visÃ© de TF1Â assignÃ© par Agathe Borne pour violation de la vie privÃ©e.

Le journaliste et ex-roi de la grande messe du 20h a reÃ§u Â une assignation en justice pour "ContrefaÃ§on et atteinte Ã la vie privÃ©e".

La marionnette de PPDA (Patrick Poivre d'Arvor)Â de la chaÃ®ne de tÃ©lÃ©visionÂ Canal +

Dans ce fameux roman "Fragments d'une femme perdue", Agathe Borne reproche, entre autres, Ã PPDA (Patrick Poivre d'Arvor)Â d'avoir publiÃ©, donc reproduit, de longues parties de lettres personnelles qu'elle lui avait envoyÃ©es... au temps de leur grande amitiÃ© ! C'est ce qu'on appelle en droit de la "contrefaÃ§on", quand on publie de la correspondance privÃ©e. Cette affaire a Ã©tÃ© plaidÃ©e devant la 17eme chambre civile au TGI de Paris.

Â Le TGI de Paris a considÃ©rÃ© que son roman "ne pouvait Ãªtre qualifiÃ© d'oeuvre fictionnelle" et a condamnÃ© PPDA (Patrick Poivre d'Arvor)Â Ã verser 33 000 euros Ã son ex-compagne.

C'est une condamnation trÃ¨s lourde que la XVIIe chambre civile du Tribunal de grande instance de Paris vient d'infliger Ã Patrick Poivre d'Arvor : 33 000 euros pour avoir, dans son roman "Â Fragments d'une femme perdue", portÃ© atteinte Ã la vie vie privÃ©e et aux droits d'auteur de son ancienne compagne, Agathe Borne.

Â

En thÃ©orie, cette somme devrait Ãªtre acquittÃ©e conjointement par son Ã©diteur, Grasset. Mais compte-tenu du fait que PPDA (Patrick Poivre d'Arvor)Â s'est livrÃ© Ã des "contrefaÃ§ons" rÃ©pÃ©tÃ©es dans ce roman, la maison d'Ã©dition pourrait demander que l'ancien prÃ©sentateur du 20 heures se "porte en garantie" et paye seul les 33 000 euros.

Le tribunal a ainsi confirmÃ© que huit chapitres du livre Ã©taient bien, pour tout ou partie, non de la main de PPDA (Patrick Poivre d'Arvor), mais de celle d'Agathe Borne, l'ex-prÃ©sentateur du 20 heures s'Ã©tant contentÃ© de les insÃ©rer dans son roman.Â

Au passage, cet Ã©lÃ©ment met Ã©videmment Ã mal la dÃ©fense du journaliste, qui prÃ©tendait que ce roman Ã©tait une pure fiction. Le tribunal l'affirme d'ailleurs sans dÃ©tours : "Les procÃ©dÃ©s littÃ©raires utilisÃ©s ne permettent pas au lecteur de diffÃ©rencier les personnages de la rÃ©alitÃ©, de sorte que l'oeuvre ne peut Ãªtre qualifiÃ©e de fictionnelle."Â

Le tribunal insiste d'ailleurs dans son jugement sur la "gravitÃ© des atteintes Ã la vie privÃ©e, portant sur des aspects particuliÃ¨rement intimes ou douloureux."Â
DÃ©cision plutÃ´t rare, les juges ont dÃ©cidÃ© d'interdire toute "rÃ©impression, rÃ©Ã©dition et exploitation dÃ©rivÃ©e de l'ouvrage, notamment en format poche "Â de Fragments d'une femme perdue".Â

ParallÃ¨lement, le groupe TF1 (l'ancien employeur de PPDA) Â porte plainte contre Patrick Poivre d'Arvor auprÃ¨s du tribunal de grande instance de Nanterre en rÃ©clamant 400Â 000 euros pour Â«Â dÃ©nigrementÂ Â».
En novembre 2011, PPDA (Patrick Poivre d'Arvor) est condamnÃ© par les prud'hommes Ã verser 400Â 000 euros de dommages et intÃ©rÃªts Ã TF1, pour non-respect de sa clause de confidentialitÃ©.
Cette condamnation est confirmÃ©e en appel en octobre 2012. La Cour de cassation la confirme dÃ©finitivement en janvier 2014.

Purepeople.fr

PPDA, pour en savoir +>>>

Â

1 - On appelle le JT (journal tÃ©lÃ©visÃ©) du vingt heures :
[le grand rendez-vous] [actuel] [la grande messe]
2 - PPDA, l'ex journaliste vedette a reÃ§u une assignation en justice pour :
[contrefaÃ§ons et atteintes Ã la vie privÃ©e] [escroqueries et violences] [malversations et abus de confiance]
3 - La cÃ©lÃ©britÃ© de PPDA est elle qu'il est souvent reprÃ©sentÃ© par :

[une statue] [une marionnette] [une caricature]

4 - On fait appel au droit de la contrefaÃ§on en cas de publication de :

[photos truquÃ©es] [d'articles mensongers] [correspondance privÃ©e]

5 - PPDA a Ã©tÃ© condamnÃ© dans cette affaire !

[Vrai] [Faux]

6 - En effet les juges ont considÃ©rÃ© que PPDA a portÃ© atteinte Ã la vie privÃ©e de :

[son ancien employeur] [son ancienne compagne] [ses anciens collÃ¨gues]

7 - L'entreprise qui publie des livres ou des magazines s'appelle :

[un cercle de lectures] [une maison d'Ã©dition] [Une publication]

8 - Les juges considÃ¨rent que ce livre n'est pas une oeuvre

[rÃ©elle] [originale] [fictionnelle]

9 - Le tribunal interdit aussi Ã PPDA de :

[rÃ©imprimer et rÃ©Ã©diter l'ouvrage] [faire de la promotion de cet ouvrage] [rÃ©Ã©crire cet ouvrage]

10 - ParallÃ¨lement la chaine de tÃ©lÃ©vision TF1 porte plainte contre son ancien employÃ© PPDA pour :

[atteinte Ã la vie privÃ©e] [harcÃ¨lement] [dÃ©nigrement]

11 - PPDA sera condamnÃ© par les juges

[de la cour d'Assise] [des Prudhommes] [du conseil d'Etat]

12 - La cour d'Appel

[infirme le jugement] [confirme le jugement]

13 - La cour de Cassation

[casse le jugement] [confirme le jugement]

Un journaliste vedette dans les difficultÃ©s

1 - On appelle le JT (journal tÃ©lÃ©visÃ©) du vingt heures : [la grande messe]

2 - PPDA, l'ex journaliste vedette a reÃ§u une assignation en justice pour : [contrefaÃ§ons et atteintes Ã la vie privÃ©e]

3 - La cÃ©lÃ©britÃ© de PPDA est elle qu'il est souvent reprÃ©sentÃ© par : [une marionnette]

4 - On fait appel au droit de la contrefaÃ§on en cas de publication de : [correspondance privÃ©e]

5 - PPDA a Ã©tÃ© condamnÃ© dans cette affaire ! [Vrai]

6 - En effet les juges ont considÃ©rÃ© que PPDA a portÃ© atteinte Ã la vie privÃ©e de : [son ancienne compagne]

7 - L'entreprise qui publie des livres ou des magazines s'appelle : [une maison d'Ã©dition]

8 - Les juges considÃ¨rent que ce livre n'est pas une oeuvre [fictionnelle]

9 - Le tribunal interdit aussi Ã PPDA de : [rÃ©imprimer et rÃ©Ã©diter l'ouvrage]

10 - ParallÃ¨lement la chaine de tÃ©lÃ©vision TF1 porte plainte contre son ancien employÃ© PPDA pour : [dÃ©nigrement]

11 - PPDA sera condamnÃ© par les juges [des Prudhommes]

12 - La cour d'Appel [confirme le jugement]

13 - La cour de Cassation [confirme le jugement]